

INSTRUCTION N° 09-05 DU 28 AOUT 2005 PORTANT MODALITES ET CANEVAS DE DECLARATION A LA BANQUE D'ALGERIE DES TRANSFERTS /RAPATRIEMENTS

Article 1er : La présente instruction a pour objet, dans le cadre des dispositions du règlement n°05-03 du 06 juin 2005 relatif aux investissements étrangers, de définir les modalités et canevas de déclaration à la banque d'Algérie des transferts/rapatriements exécutés.

Article 2 : Les intermédiaires agréés sont tenus d'adresser à la Banque d'Algérie, Direction de la Balance des paiements, au plus tard le vingt de chaque mois, les états statistiques des transferts/rapatriements exécutés le mois précédent.

Article 3 : La déclaration est accomplie par la transmission des états statistiques tels que définis dans les annexes joint à la présente instruction.

- L'annexe A, établie par l'intermédiaire agréé, est transmise à chaque fois que des transferts au titre des bénéficiaires, dividendes, tantièmes ou de produits de cession ou de liquidation sont effectués ;
- Les annexes B et C, établies et transmises par l'entreprise à l'intermédiaire agréé, seront jointes à l'annexe A, lors de sa transmission à la Banque d'Algérie ;
- L'annexe C doit comprendre l'ensemble des transferts des revenus d'investissements des non résidents y compris les transferts/règlements des jetons de présences des actionnaires non-résidents de l'exercice concerné.

Article 4 : L'intermédiaire agréé doit s'assurer, au préalable, de la concordance des données transmises avec celles déclarées dans le cadre des dispositions de l'instruction n°02-96 du 06 février 1996 relative aux déclarations des opérations de change.

Article 5 : La présente Instruction entre en application à compter de la date de sa signature.

**Le Gouverneur
Mohammed Laksaci**

Nom et adresse de la Banque Intermédiaire agréé

ANNEXE A A L'INSTRUCTION N° 09-05 DU 12 SEPTEMBRE 2005

DÉCLARATION DE TRANSFERTS AU TITRE DES :

- bénéficiaires / dividendes et/ou tantièmes (1)
- produits de cession ou liquidation (2)

Identité de l'entreprise résidente ordonnatrice :

Code fiscal :

Montant global du transfert : en DZD date d'exécution :

1- bénéficiaire : Objet du transfert ...(*)
- Pays de destination(code ISO) montant en devises :

2- bénéficiaire : Objet du transfert ...(*)
- Pays de destination(code ISO) montant en devises :

3- bénéficiaire : Objet du transfert ...(*)
- Pays de destination(code ISO) montant en devises :

4- bénéficiaire : Objet du transfert ...(*)
- Pays de destination(code ISO) montant en devises :

5- bénéficiaire : Objet du transfert ...(*)
- Pays de destination(code ISO) montant en devises :

6- bénéficiaire : Objet du transfert ...(*)
- Pays de destination(code ISO) montant en devises :

7- bénéficiaire : Objet du transfert ...(*)
- Pays de destination(code ISO) montant en devises :

.....
.....

Date
Cachet et signature

(*) porter le code correspondant (1) ou (2)

ANNEXE B
A L'INSTRUCTION N° 09-05 DU 12 SEPTEMBRE 2005
RELEVÉ DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS REALISEES
AU COURS DE L'ANNEE 20....

ENTREPRISE :

Code fiscal

En millions de DZD

Investissements réalisés par	Position d'ouverture (*)	Variation de la position								Position de clôture
		1 ^{er} trim.		2 ^{ème} trim.		3 ^{ème} trim.		4 ^{ème} trim.		
		En plus	En moins	En plus	En moins	En plus	En moins	En plus	En moins	
1- apports extérieurs directs										
2- apports intérieurs directs										
3- sur fonds propres										
4- emprunt auprès d'établissements financiers										
a - A l'étranger										
b- En Algérie										
5- autres apports (**)										
TOTAL										

* doit correspondre à la position de clôture de l'année (N-1) sinon préciser la nature de la modification, dûment certifiée.

** a préciser la nature sur document séparé, si nécessaire.

**ANNEXE B
A L'INSTRUCTION N° 09-05 DU 12 SEPTEMBRE 2005**

**RELEVÉ DES TRANSFERTS DES REVENUS D'INVESTISSEMENTS
DES NON-RÉSIDENTS
ANNÉE 20....**

ENTREPRISE :

Code fiscal

En millions de DZD

Actionnaires/ Associés non- résidents	Participation au capital en %	Nationalité (code iso)	Transferts exécutés durant l'exercice				total
			1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	
1-							
2-							
3-							
4-							
5-							
6-							
7-							

TOTAL							

